

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Séance du 09/04/2025**

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

**Date de convocation : 03/04/2025**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

**Quorum atteint**Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (5) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Norbert ISERN
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : olivier DELMAS

### **DELIBERATION D2025-26 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte administratif et du compte de gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montpellier concernant le budget de la Commune pour 2024.

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître les résultats suivants :

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 PAR SECTION :**

- Investissement.
  - Dépenses :.....5 920 037,93 euros
  - Recettes :.....6 879 426,46 euros
  - Résultat :..... 959 388,53 euros (excédent)
- Fonctionnement.
  - Dépenses :.....6 794 255,36 euros
  - Recettes :.....7 511 283,84 euros
  - Résultat :..... 717 028,48 euros (excédent)

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2024 : 1 676 417,01 euros**

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour permettre aux Conseillers municipaux de procéder au vote.

Le Conseil élit Monsieur Eddy GOMMERET président de séance à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal, après constat de l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, d'approuver, le compte administratif 2024 de la Commune. Ces deux documents sont annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/25



ID : 034-213400880-20250409-D2025\_26A-DE